



EN BREF :

- Ériochloé velue : état de la situation.
période propice pour le dépistage.
identification à l'Herbier du Québec.

C'EST LE TEMPS DE DÉPISTER L'ÉRIOCHLOÉ VELUE UNE MAUVAISE HERBE REDOUTABLE

Cet avertissement fait suite au bulletin d'information No 11 du 22 août 2003 (<http://www.agr.gouv.qc.ca/dgpar/rap/pdf03/b11gc03.pdf>) : « L'Ériochloé velue, une mauvaise herbe qui risque de se propager au Québec ». Il fait le point sur l'état de la situation et présente ses principaux attributs comme compétitrice des cultures.

État de la situation

Introduite aux États-Unis vers 1940, la plante est devenue progressivement une mauvaise herbe importante des grandes cultures dans plusieurs des États du Midwest. Au Canada, l'ériochloé velue a été retrouvée en 2000 sur un site près de Montréal. Un programme de contrôle comprenant des mesures d'éradication et une surveillance des lieux avoisinants le site d'introduction avait immédiatement été mis en place pour empêcher la dissémination de l'espèce.

L'ACIA, Section des semences, a ajouté cette espèce à la Catégorie 1 (espèces interdites) de l'*Arrêté sur les graines de mauvaises herbes*. Cette modification entrera en vigueur en 2005. Récemment, lors d'une inspection de routine, des graines d'ériochloé velue ont été retrouvées dans des semences de millet japonais (*Echinochloa crus-galli* var. *frumentacea* (Link) W. Wight). L'acheteur a immédiatement retiré du marché le lot contaminé.

Caractéristiques de l'espèce

L'ériochloé velue (*Eriochloa villosa* (Thumb.) Kunth) est une graminée annuelle de grande taille pouvant atteindre 1,5 m de hauteur. La plante est facilement reconnaissable par ses inflorescences dont les branches latérales toutes étalées sur le même plan font penser à celles du pied-de-coq. Les feuilles sont très velues comme celles de la sétairie géante. Le développement végétatif de la plante est comparable à celui du panic millet.



Une fiche illustrée montrant les caractéristiques de l'espèce à tous les stades de son développement (photos cliquables pour agrandissement) est disponible sur l'Herbier virtuel :

<http://www.agr.gouv.qc.ca/dgpar/arico/herbierv/erbvi/f-erio/erio-fiche.htm>

Une espèce problématique

Les plants se développent rapidement; les inflorescences apparaissent au début du mois d'août. La plante est prolifique. Elle produit des semences jusqu'à la fin d'octobre. Sous nos conditions, un plant peut produire plus de 50 000 graines. Les graines sont volumineuses, ayant près de 3 mm de diamètre et peuvent survivre dans le sol pendant une longue période (5 ans).

L'ériochloé velue est particulièrement problématique, car les graines de cette espèce germent sur une longue période de temps. Certains plants peuvent ainsi facilement échapper au contrôle des herbicides appliqués au printemps. D'autres caractères remarquables de l'espèce contribuent à rendre le contrôle de cette plante difficile et coûteux :

- Une germination pouvant s'effectuer à différentes profondeurs et températures de sol.
- Haut degré de tolérance aux herbicides de post-levée.
- Un développement végétatif vigoureux.

Le dépistage

La période la plus propice pour réaliser le dépistage se situe vers la mi-août, lorsque l'ériochloé velue est en floraison. Sur le terrain, il faut surveiller particulièrement les entrées et les bordures des champs. Ces zones sont souvent mal couvertes par les pulvérisations d'herbicides et moins bien travaillées lors des opérations de sarclage.

L'ériochloé velue peut être introduite accidentellement sur la ferme, particulièrement avec les semences ou la machinerie usagée provenant de l'extérieur du pays. Une attention spéciale doit aussi être portée lors de la réalisation de travaux agricoles effectués par un entrepreneur (travail à forfait).



Confirmation de l'identification

Si vous croyez avoir repéré l'ériochloé velue dans un champ, faites-nous parvenir un spécimen le plus complet possible ainsi que vos coordonnées par l'entremise de votre conseiller agricole ou directement à :

Herbier du Québec
Complexe scientifique
2700, rue Einstein, D.1.100
Sainte-Foy (Québec) G1P 3W8

Votre coopération est essentielle pour nous permettre d'établir exactement l'état de la situation sur la présence de cette espèce au Québec.

Interventions recommandées

Une recommandation personnalisée et un suivi de champ seront faits dans les cas où la présence de l'espèce sera bien établie.

Texte rédigé par :

Romain Néron, agronome-botaniste
Claude-J Bouchard, agronome-botaniste
Direction de l'innovation scientifique et technologique, Complexe scientifique, MAPAQ

LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DES GRANDES CULTURES

Claude Parent, agronome

Avertisseur

Direction de l'innovation scientifique et technologique, MAPAQ

200, chemin Sainte-Foy, 9^e étage, Québec (Québec) G1R 4X6

Téléphone : (418) 380-2100, poste 3862 - Télécopieur : (418) 380-2181

Courriel : Claude.Parent@agr.gouv.qc.ca

Édition et mise en page : Rémy Fortin, agronome et Cindy Ouellet, RAP

**© Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document
Réseau d'avertissements phytosanitaires – Avertissement No 22 – grandes cultures – 19 août 2004**

